Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1999)
Heft: 3

Artikel: Du "pas possible!" au "y a qu'à"
Autor: Grandjean, Olivier
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-642398

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

énergie extra 2000

INFORMATIONS DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE (OFEN) ET D'ENERGIE 2000 — 3/99 JUIN

ECONOMIES D'ENERGIE

Du «pas possible!» au «y a qu'à»

Une génération après le choc pétrolier, une conscience énergétique s'est établie dans la population qui sait que l'utilisation rationnelle de l'énergie est rentable à la longue. Dans une société individualisée et une situation économique tendue, de nouveaux produits apparaissent sur le marché pour rendre les économies d'énergie plus accessibles: des solutions «clé en main», adaptables aux besoins individuels, ont été développées et soutenues, notamment dans le cadre du programme Energie 2000. En voici deux exemples.

Les prestations contractuelles

Le principe du tiers-investisseur - ou «contracting» en bon franglais - apporte une solution élégante aux problèmes de liquidité. Au lieu de s'endetter pour investir lourdement dans une installation, par exemple de production de chaleur, l'utilisateur achète une prestation (le confort thermique) alors qu'un tiers se charge d'acheter et d'entretenir les installations nécessaires. Grâce à une consommation d'énergie réduite, les prix restent concurrentiels. Après les succès des pionniers, le marché mérite aussi d'être mieux connu en Suisse romande !

La mobilité à la carte

Seuls quelques idéalistes se passent de voiture, mais de nouvelles offres permettent de diversifier notre mobilité en consommant moins d'énergie: zones piétonnières, pistes cyclables, transports publics répondant mieux aux besoins individuels de leurs clients et possibilité de louer une voiture dans les gares, etc. La Suisse accumule ses expériences (présentées notamment le 1er juin à Berne à la foire «Gemeinde/Commune'99»).
Les exemples (pages 2 à 5) montrent que ça bouge aussi en Suisse romande. Alors pourquoi se priver du plaisir de «zapper», pour les moyens de transports aussi ?!

Olivier Grandjean,
chef suppléant de la section Information, OFEN

L'énergie dans la cité: **Repenser la rue** pages 2-5

Le «contracting» énergétique pages 6-7

Publications / Manifestations page 8

Dorle Vallender-Clausen
Conseillère nationale, PRD
Trogen AR

«Tous profitent du contracting: l'utilisateur réduit ses frais d'énergie, le contracteur exploite un nouveau marché et l'environnement subit moins de nuisances.»

Que savez-vous du «contracting» ?

La politique et l'économie énergétiques préoccupent fortement le législateur et les consommateurs d'énergie; mais la prestation du tiers investisseur, le «contracting» - bien implanté ailleurs - n'est (encore) guère connu chez nous.

Actuellement, le Parlement délibère de la taxe d'incitation sur l'énergie. Annonçant une réforme fiscale écologique, celle-ci veut renchérir les énergies non renouvelables. Raison de plus pour économiser l'énergie en utilisant les technologies les plus récentes. Si le peuple suit le Parlement, on s'attend à d'importantes innovations dans le savoir-faire, réjouissantes du point de vue économique. Mais le renchérissement de l'énergie défavoriserait l'économie face à la concurrence internationale et entamerait les budgets des ménages privés. En effet, la taxe d'incitation prévue ne réduit pas les coûts salariaux annexes.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre du contracting prend de l'importance. Une organisation privée indépendante fondée en 1988, le Forum pour les prestations énergétiques «Swiss Contracting», s'est fixé pour objectif de développer l'outillage nécessaire pour remplacer notamment les anciennes installations par des équipements nouveaux, plus efficaces et plus économiques. Les investissements ne doivent pas incomber au propriétaire de la villa, à l'entreprise ou aux collectivités publiques. L'utilisateur paie le prix convenu pour l'énergie utile qu'il a choisie (par exemple la chaleur), alors que l'installation est financée par les coûts (évités) de l'énergie économisée. Le «contracteur» assume le risque de l'exploitation et de l'entretien; il a donc tout intérêt à maintenir l'efficacité de l'installation, pour augmenter ses gains. Ainsi, tous profitent du contracting: l'utilisateur a moins de frais d'énergie, le contracteur exploite le nouveau marché de la gestion énergétique, et enfin, l'environnement profite de la réduction de la consommation d'énergie et des nuisances qui en découlent.

Swiss Contracting aide le contracteur à devenir gestionnaire de l'énergie. L'association publie un bulletin sur le contracting énergétique, organise des symposiums professionnels et des cours de formation; elle offre aussi des conseils indépendants dans les domaines technique, économique, juridique et des assurances, etc. Son slogan - «Saisissons notre chance - osons innover» s'applique aussi bien au jeune forum qu'à ses membres. D. V.-C.